

PROGRAMME D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU BASSIN DU KARAKORO

Coopération transfrontalière Mali-Mauritanie

Le programme approche les **migrations régionales et sous-régionales de part et d'autre de la frontière** entre le Mali et la Mauritanie, au niveau de l'oued Karakoro. Il a pour objectif de réduire l'« effet de barrière » produit par les frontières pour un meilleur aménagement du territoire. De plus, des migrants originaires du bassin installés à l'international, notamment en France, sont impliqués.

QUELQUES DONNÉES SUR LE PROJET...

Durée :

Phase de préparation, conception 2003-2008, opérationnelle depuis 2008.

Initiateurs :

Acteurs locaux, GRDR, CCFD, CSAO

Bénéficiaires :

populations locales du bassin du fleuve Karakoro = 150 000 habitants sur 9 communes (5 maliennes et 4 mauritaniennes).

Objectif :

Mettre en place un processus de construction d'un cadre de cohérence et d'une régulation collective des coopérations transfrontalières dans le bassin du Karakoro, au bénéfice des populations de la zone, pour une meilleure intégration des hommes, des ressources et des territoires dans une perspective de développement, de paix, de sécurité et d'amélioration de l'environnement.

Activités :

- Développement institutionnel, organisationnel et stratégique du programme
- Investissements infrastructurels transfrontaliers
- Gestion des ressources naturelles et promotion des économies locales
- Capitalisation et plaidoyer

Partenaires :

Acteurs locaux, migrants du Karakoro, Etats.

Bailleurs pressentis :

Etats, FED, agences de coopération et organisations internationales

Budget :

10 millions d'euros sur 4 ans.

1. LES MOBILITÉS DANS LA LOGIQUE DU CYCLE DU PROJET

- Le projet est actuellement à l'étape de recherche de financement, tout en débutant la mise en œuvre (information, sensibilisation, plaidoyer) afin de conserver la dynamique initiale.

- Le GRDR co-initiateur du projet est maître d'œuvre de l'action

1.1. Identification du projet :

Etude de faisabilité :

- Contextes nationaux d'abandon de souveraineté dans les espaces transfrontaliers au profit de l'échelle communale, dans la dynamique de la **décentralisation**.

- Contexte régional transfrontalier : **circulation usuelle des personnes et des biens** à travers la frontière.

> Pour l'utilisation des services sociaux frontaliers, notamment en santé ;

> Lors de la **transhumance** avec une mise en commun des ressources, entre pâturages maliens et cures salées mauritaniennes ;

> Pour le commerce, en jouant sur les avantages comparatifs de la frontière, entre produits agricoles et forestiers maliens, et produits manufacturés et animaux mauritaniens.

- Contraintes à la mobilité régionale : **tracasseries douanières, enclavement** de la zone.

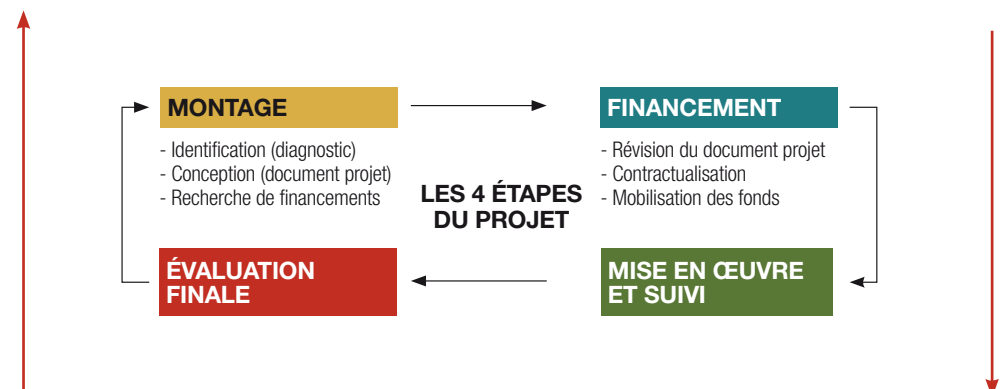
→ 1.2. Conception du document projet :

- La coopération transfrontalière est pensée dans le projet, et plus généralement dans le programme d'initiatives transfrontalières (PIT), comme un outil plus qu'un domaine de développement. Elle a pour objectif, concernant la mobilité, **d'assurer une meilleure circulation des personnes et des biens**, afin d'aménager les zones frontalières en espaces de peuplement et de développement.

- Elle se joue aussi sur le plan sectoriel, en matière de **sécurité** en cas de conflit (**réfugiés**, par exemple en 1989).

- Dans les documents de présentation, **les migrants hors de la région (France, notamment)** sont mentionnés comme acteurs de la coopération, mais sans attribution d'un rôle spécifique.

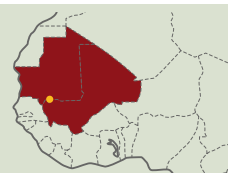
Lors des réunions de validation avec les autorités nationales, le président du conseil des maliens de l'extérieur était présent.



1.3. Mise en œuvre :

La 1ère présentation du projet aux migrants en France a eu lieu en septembre 2008, les modalités de leur participation à la concertation sont en cours de **construction**.

LOCALISATION



- Chefs-lieux
- Cours d'eau
- Zone du Karakoro
- Limite de pays

2. LA COOPÉRATION PARMIS LES ESPACES-TEMPS DES MIGRATIONS

2.1. Les temps des migrations face au temps de l'outil de développement

- La coopération transfrontalière appuie et renforce les temporalités des circulations régionales : saisonnière pour ce qui est de la transhumance, ponctuelle ou quotidienne pour les services sociaux (santé, éducation...), pendulaire pour les échanges commerciaux.
- Elle privilégie ces pas de temps à ceux des modalités administratives et douanières de l'échelle nationale (délai pour obtenir un certificat de vaccination pour des animaux, par exemple).
- Le projet a été mûri durant 5 ans pour obtenir un consensus sur l'aménagement : le temps long du développement est à mettre en perspective des mobilités dynamiques et quotidiennes qui existent dans le bassin.

2.2. La coopération dans l'espace de la mobilité

Territoires d'origine et d'accueil :

Selon l'orientation des flux : Mali et Mauritanie, respectivement cercle de Kayes et wilaya du Guidimakha (Sélibaby).

De part et d'autre de la frontière, la coopération vise des infrastructures qui facilitent les mobilités..

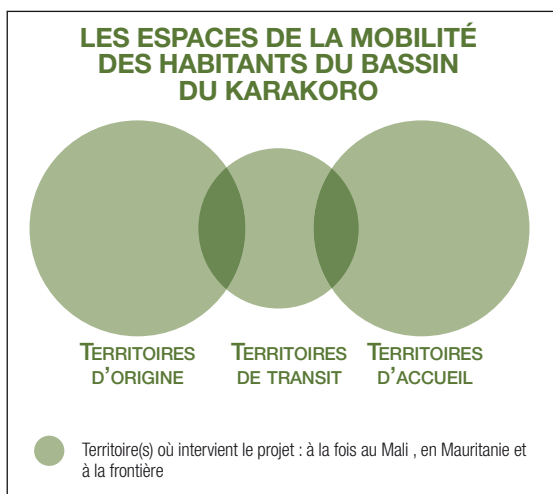
- Aménagement des **points de passage** pour la circulation des personnes et des biens.

- **Circulation immatérielle** : mise en réseau des radios communautaires, amélioration du réseau de téléphone mobile.

Des politiques sectorielles sont favorisées par la coopération :

- **Elevage** : afin de réduire les causes de conflits, l'aménagement du territoire comprend le tracé des **couloirs de transhumance**, avec l'établissement d'un calendrier de passage.

- **Santé** : Les habitants utilisent indistinctement les centres de santé, sans tenir compte de la



frontière (mais aussi d'autres infrastructures, comme les écoles). Le **désenclavement** a pour objectif de faciliter les mobilités lors d'une évacuation, d'une intervention médicale, surtout en saison des pluies.

- **Commerce** : le désenclavement et l'amélioration des points de passage devraient avoir pour conséquence une réduction des **coûts de transport**, donc des prix des produits commercialisés dans la région. La tenue hebdomadaire de marchés renforce le lien social de la région.

Territoire de transit :

Les frontières nationales maliennes et mauritaniennes

La coopération envisage un travail de vulgarisation de la législation internationale et interne applicable, afin que les populations connaissent leurs droits au moment du **passage de la douane**.

L'ASSOCIATION GUIDIMAKHA DANKA FRANCE

Depuis 2006, l'AGDF, Association Guidimakha Danka France, regroupe les ressortissants de la région historique de part et d'autre de la frontière Mali-Mauritanie.

La **logique transfrontalière** marque des projets communs là-bas (centre d'accueil des familles dans les deux capitales régionales, par exemple). La même logique permet à ses membres de valoriser en France une identité culturelle qui dépasse les enjeux nationaux, et de la faire découvrir dans leur espace d'installation.

SYNTHÈSE

Dans cet outil de développement qu'est la coopération transfrontalière, **les mobilités font partie intégrante de l'aménagement de la zone par-delà la logique nationale**. L'articulation des dynamiques régionales avec d'autres mobilités en provenance du bassin du Karakoro (**migrants en France**) reste encore à construire, notamment en termes de partenariats avec les programmes transfrontaliers à l'échelle européenne. La coopération valorise, appuie et renforce les mobilités. Elles manifestent une **pratique des territoires au quotidien** par les populations qui transcende les frontières étatiques.

DOCUMENTS CONSULTABLES SUR LE PROJET :

- 9 fiches thématiques disponibles sur www.afriquefrontieres.org
- Une fiche de présentation succincte du projet 2009

PERSONNES RESSOURCES :

Habaye Ansari habaye.ansari@grdr.org, Karen Mbomozomo karen.mbomozomo@grdr.org,
Demba Diabira – président Guidimakha Danka France.

